



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 février 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour

#### I. Introduction

1. Le présent rapport, qui est soumis en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, du paragraphe 15 de sa résolution 1564 (2004), du paragraphe 17 de sa résolution 1574 (2004) et du paragraphe 12 de sa résolution 1590 (2005), porte sur les mois de novembre et décembre 2006 et de janvier 2007.

#### II. Insécurité au Darfour

2. Du point de vue de la sécurité, la situation au Darfour s'est caractérisée par un regain de violence pendant la période considérée. Des affrontements ont eu lieu entre les forces gouvernementales soudanaises appuyées par les milices armées et les forces non signataires de l'Accord de paix au Darfour, notamment dans le Darfour-Nord et le Darfour-Sud. Poursuivant sa politique d'élimination des combattants non signataires, le Gouvernement soudanais a intensifié les bombardements aériens visant les positions des forces non signataires, y compris des cibles civiles. La tension a également persisté le long de la frontière entre le Soudan et le Tchad. Des organisations humanitaires et la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) ont été prises pour cibles, tandis que les vols et détournements de véhicules ont atteint de nouveaux records en novembre et décembre.

3. La période considérée a également été marquée par des affrontements entre les forces gouvernementales appuyées par des milices armées et la coalition du Front de salut national. Les heurts se sont produits aussi bien dans le Darfour-Nord que dans le Darfour-Sud, plus précisément à Birmaza, Sani Hayi, Umm Sidr, Sayah, Gubba et Dobo (Darfour-Nord) et à Abu Jabre et Adilya (Darfour-Sud). Le 15 novembre, des soldats des Forces armées soudanaises et des milices armées, appuyés par des hélicoptères de combat, ont attaqué plusieurs villages dans la zone de Birmaza, tuant au moins trois civils, incendiant des dizaines de maisons et détruisant quatre hangars d'une organisation internationale non gouvernementale (OING).

4. La faction du Groupe des 19 (G-19) du Front de salut national a riposté en attaquant les Forces armées soudanaises et les milices en plusieurs endroits, notamment à Sani Hayi et Umm Sidr, et en s'en prenant à des biens



gouvernementaux, y compris aux installations pétrolières d'Abu Jabre le 26 novembre, attaque qui a dégénéré en affrontements violents entre rebelles et soldats des Forces armées soudanaises. Les 4 et 5 décembre, des hélicoptères de combat et un Antonov des forces gouvernementales ont bombardé la zone d'Adilya (Darfour-Sud) au cours d'une attaque visant les forces du Front de salut national. Le 16 décembre, des troupes gouvernementales et des membres du G-19 se sont affrontés à Sayah (Darfour-Nord). Neuf membres du G-19 ont été tués et sept de leurs véhicules ont été détruits. Le 20 décembre à Gubba (Darfour-Nord), les milices armées et les forces gouvernementales ont lancé une offensive aérienne et terrestre contre une force conjointe composée de soldats du Groupe G-19, du Mouvement de libération du Soudan/Abdul Shafi (MLS/AS) et du Mouvement pour la justice et l'égalité. Enfin, les 11 et 21 décembre, ces forces ont bombardé les bastions du G-19 de Hashaba et Anka (Darfour-Nord), tuant huit civils.

5. Des hostilités ont également éclaté entre les milices armées et la faction Minni Minnawi du MLS. Les 3 et 4 décembre, des membres de cette faction et des milices armées se sont affrontés sur la place du marché d'El Fasher. Huit personnes, dont un civil, ont été tués au cours des violences et du pillage qui ont suivi. Le 5 décembre, un étudiant a été tué et deux autres blessés par des milices armées dans la zone d'Al Mudarig, proche d'El Fasher. Les 6 et 7 décembre, des manifestations organisées à El Fasher par des écoliers et d'autres civils pour protester contre ces tueries se sont soldées par l'incendie d'une tente qui servait de salle de classe à une école d'El Fasher.

6. Ces violences visent trop souvent des civils innocents, en violation des accords de cessez-le-feu et du droit international. Le 18 novembre, des forces du Gouvernement soudanais et des milices armées ont attaqué et incendié une grande partie du village de Buli (Darfour-Ouest), où plus de 10 000 personnes déplacées avaient trouvé refuge, et ont pillé plusieurs villages situés entre Rowata et Bul Bul (Darfour-Ouest). Des dizaines de civils ont été tués et des milliers d'autres ont été déplacés au cours de ces affrontements. Des milices armées ont également attaqué et incendié des villages, provoquant la mort de nombreux civils. Le 2 décembre, cinq civils ont été tués et de nombreux autres ont été déplacés lors d'affrontements à Abu Sakeen (Darfour-Nord) au cours desquels 50 maisons ont été incendiées. Le 4 décembre, des milices armées ont attaqué les camps de Shagbuba, Bunglawy, Um Serena et Hashaba (Darfour-Nord), tuant deux civils. Les 5 et 6 décembre, l'aviation gouvernementale a bombardé Shagbuba avec le soutien terrestre des milices armées, tuant cinq civils. Le 9 décembre, des hommes armés à cheval ont attaqué un convoi de véhicules commerciaux transportant du personnel et des fournitures médicales et autres, près de Runju Runju dans la zone de Sirba (Darfour-Ouest). Le camion a été touché par une grenade à tube et ses passagers ont péri sous les balles des cavaliers. Trente et un civils, dont cinq enseignants, ont été tués au cours de cette attaque.

7. Le 19 décembre, un groupe armé a attaqué des rapatriés à Arwa (Darfour-Ouest) et dérobé 150 vaches et 300 moutons. Cinq rapatriés ont été tués et huit ont été blessés, après quoi les attaquants se sont enfuis en passant la frontière avec le Tchad. L'incident s'est produit dans le sillage de la signature, le 13 décembre, d'une lettre d'accord entre le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) instituant un cadre de coopération entre les deux organisations pour aider les réfugiés et les déplacés soudanais à revenir chez eux.

8. La tension le long de la frontière entre le Soudan et le Tchad est restée élevée pendant toute la période considérée. Le 25 novembre, les groupes d'opposition armée tchadiens, censés regrouper le Rassemblement des forces démocratiques (RFD) et l'Union des forces pour la démocratie et le développement (UFDD), ont franchi la frontière soudanaise pour pénétrer au Tchad et se sont emparés de la ville d'Abeche dans la partie orientale du Tchad, avant d'être repoussés le lendemain par les Forces armées tchadiennes. L'incident s'est produit après le sommet de Tripoli du 21 novembre, au cours duquel le Soudan et le Tchad se sont rencontrés dans le cadre d'une initiative de paix libyenne incluant l'Égypte, l'Érythrée et la République centrafricaine. Le 28 novembre, le Tchad s'est déclaré « en état de guerre » avec le Soudan, sous prétexte que celui-ci appuierait les rebelles tchadiens. Le 12 décembre, des affrontements entre les groupes d'opposition armée tchadiens et les Forces armées tchadiennes survenus à Armankul (Darfour-Ouest) ont entraîné le déplacement de la population locale.

9. Pendant la période considérée, plus de 24 véhicules humanitaires ont été détournés ou volés. Le 7 décembre, trois véhicules appartenant à une OING ont été volés à Khor Abéché (Darfour-Sud). Le 9 décembre, un véhicule appartenant à une OING a été saisi sous la menace des armes près d'Azerni (Darfour-Ouest), tandis que le 11 décembre, trois véhicules appartenant également à des OING étaient dérobés près de Muhajariya (Darfour-Sud) par des hommes armés à dos de chameau. Le même jour, un véhicule d'une agence des Nations Unies qui avait été donné au ministère local de la santé a été volé sous la menace des armes par des miliciens arabes près du camp de personnes déplacées de Krinding II (en bordure de la ville de Geneina). Le 12 décembre, trois hommes armés ont détourné un véhicule appartenant à une OING près d'Ardemata (dans la ville de Geneina) et ont enlevé les deux employés qui s'y trouvaient. Les hommes qui s'étaient emparés du véhicule se sont éloignés d'Ardemata, puis ont vendu le véhicule à une autre partie et relâché les employés. Deux véhicules appartenant à une OING ont été volés à El Geneina (Darfour-Ouest) au cours d'incidents distincts, les 13 et 14 décembre, respectivement. Le 18 décembre, des hommes armés ont attaqué les locaux de deux OING à Gereida (Darfour-Ouest) et roué de coups et violé deux membres du personnel de l'organisation. Les auteurs de ces violences ont également volé 12 véhicules, ainsi que des téléphones mobiles et par satellite, des ordinateurs portables et d'autres outils informatiques.

10. Les groupes armés ont continué à s'en prendre au personnel des OING, tandis que les milices armées et les forces gouvernementales entravaient, de leur côté, la livraison de l'aide humanitaire. Ainsi, le 7 décembre, un groupe armé est entré par la force dans le complexe d'une OING à Khor Abéché, attaquant physiquement plusieurs membres de son personnel. Le 18 décembre, l'ambulance d'une OING et le véhicule de la police gouvernementale qui l'escortait sont tombés dans une embuscade près de Khorbomba (Darfour-Ouest) et une infirmière a été blessée d'une balle dans la jambe.

11. Pendant la même période, le personnel humanitaire a également été visé par des attaques gouvernementales. Ainsi, le 19 janvier, des officiers de police et des responsables de la sécurité ont pénétré dans les locaux d'une OING à Nyala et arrêté 20 personnes, dont 5 membres du personnel d'agences des Nations Unies et un certain nombre d'agents de la MUAS et d'ONG. Pendant leur arrestation et leur détention, ces personnes, y compris les fonctionnaires des Nations Unies, ont fait l'objet de la part de la police de Nyala d'attaques physiques et verbales. Une

fonctionnaire des Nations Unies a subi des violences sexuelles pendant son arrestation et plusieurs ont été grièvement blessés et ont dû être soignés d'urgence.

12. Les actes de banditisme armé se sont poursuivis en novembre et décembre. Le 15 novembre, des hommes armés ont pillé des camions transportant des colis de vivres du Programme alimentaire mondial (PAM) près de Kutum (Darfour-Nord). Le 2 décembre, des milices armées et des forces gouvernementales ont attaqué les villages d'Hilat Amar Jadeed et Lamena (Darfour-Nord) pendant une distribution annoncée de vivres. À Hilat Amar Jadeed, les soldats et les hommes armés qui se sont emparés des vivres et d'autres marchandises ont grièvement blessé trois personnes. À Lamena, des témoins signalent que des soldats des forces gouvernementales soudanaises ont tiré sur des civils, tuant au moins trois personnes et en blessant cinq autres, dont deux enfants.

13. Les attaques visant le personnel, les biens et les installations de la MUAS se sont également multipliées. La situation est particulièrement grave au Darfour-Nord et au Darfour-Ouest, où des personnes déplacées et des civils ont attaqué du personnel de la MUAS, notamment au camp de personnes déplacées de Zam Zam, le 5 décembre, et au siège de la MUAS, près de l'aéroport de El Geneina, le 10 décembre, entraînant la mort de trois civils. Le 10 décembre, à El Fasher, un véhicule de la MUAS transportant deux membres du personnel militaire de la Mission a été détourné. On ne sait toujours pas où se trouvent les deux agents de la MUAS enlevés. Deux autres véhicules de la Mission ont été dérobés en décembre, l'un à El Fasher le 14, l'autre à Khor Abéché le 15. Les enquêtes menées par la MUAS se sont également heurtées à la résistance de civils protestant contre l'insécurité et la violence ambiantes. Dans un cas, l'équipe d'enquête de la MUAS qui s'était rendue à Sirba le 9 décembre pour mener une enquête sur l'incident de Runju Runju a été détenue toute la nuit par des civils locaux. Le meurtre d'un officier de la police civile de la MUAS pendant le détournement d'un véhicule de la Mission dans le Darfour-Nord, le 1<sup>er</sup> février, témoigne de la dangerosité croissante de l'environnement au Darfour.

### **III. Droits de l'homme et protection de la population**

14. La sécurité dans les camps de déplacés et aux alentours demeure précaire, vu la fréquence des meurtres, pillages et violences dont font l'objet les personnes hébergées dans ces camps, y compris les violences à caractère sexuel visant les femmes. Parallèlement, les personnes déplacées sont de plus en plus nombreuses en raison des attaques. Qui plus est, les autorités gouvernementales ont continué à restreindre la liberté de déplacement du personnel des Nations Unies.

15. La violence sévit à la fois à l'intérieur des camps de déplacés et contre ces personnes. Le 5 décembre, deux groupes de déplacés se sont affrontés dans le camp de Kalma (Darfour-Sud) et une personne a été tuée et deux autres blessées. Le 8 décembre, des membres de milices armées ont abattu trois personnes déplacées du camp de Shangil Tobayi (Darfour-Nord) après leur avoir volé leur bétail. Le 19 décembre, des hommes armés ont tiré sur une personne déplacée au camp d'El Sherif (Darfour-Sud) et l'ont blessée, après avoir tenté la veille de lui voler son bétail. Dans un incident connexe, toujours le 19 décembre, des hommes armés ont attaqué quelques hommes du camp de déplacés d'Otash (Darfour-Sud) et leur ont dérobé leur argent.

16. Des femmes déplacées ont été menacées, agressées et violées par des membres de diverses factions armées. Le 13 novembre, trois femmes ont été violées au camp de Kalma (Darfour-Nord), tandis que le 14 une femme était violée au camp de Tawilla (Darfour-Nord). Le 25 novembre, deux femmes ont été attaquées près du camp de Mornei (Darfour-Ouest) par trois hommes armés qui les ont violées.

17. Les déplacements de civils se poursuivent du fait du climat de violence. Les affrontements qui ont eu lieu au Darfour-Nord et au Darfour-Sud au mois de novembre ont entraîné le déplacement de quelque 22 000 personnes. Les attaques visant Abu Sakeen et Armarkul ont également entraîné d'importants déplacements de population. Le 4 décembre, les résidents de Kullo (Darfour-Nord) ont dû être évacués vers le camp de déplacés de Tawilla (Darfour-Nord), leur village ayant été attaqué par des membres de la faction Minnawi du MLS qui voulaient s'emparer de leurs terres.

18. En violation des obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord sur le statut des forces, les autorités gouvernementales continuent à imposer au personnel des Nations Unies des restrictions qui entravent leurs activités. Le 16 novembre, après leur atterrissage à Kornoi (Darfour-Nord), un groupe d'agents des Nations Unies a été fouillé et interrogé par des soldats des forces armées soudanaises. Le 13 décembre, une équipe d'une agence des Nations Unies n'a pas pu se rendre dans le camp de personnes déplacées de Zam Zam sans permis de travail de la Coordination de l'assistance humanitaire et le 20 décembre des agents de la sécurité nationale ont empêché un véhicule des Nations Unies transportant du personnel de la MINUS de se rendre d'El Fasher à Mallit pour les mêmes raisons. Le 20 décembre encore, un hélicoptère des Nations Unies qui devait transporter des personnes d'El Fasher à Fanga (Darfour-Nord) n'a pas été autorisé à voler parce que l'appareil était basé à Kadugli et non à El Fasher.

#### **IV. Situation humanitaire**

19. L'acheminement de l'aide humanitaire est devenu extrêmement difficile en novembre et en décembre en raison de l'insécurité généralisée et du vol d'un nombre sans précédent de véhicules. Les affrontements et les actes de violence sont si fréquents qu'il ont rendu nécessaire le transfert d'un grand nombre d'agents humanitaires.

20. En novembre, 95 % des routes du Darfour-Ouest étaient inutilisables pour des raisons de sécurité. En décembre, deux routes seulement ont été déclarées suffisamment sûres pour le transfert du personnel des Nations Unies et des OING dans et autour de la zone de El Geneina (Darfour-Ouest). Ont été fermés notamment l'axe commercial vital Abu Surug-Geneina et la route conduisant à Um Kher. Dans ces conditions, les organisations humanitaires n'ont pas pu évaluer la situation humanitaire à Birmaza et Jebel Marra (Darfour-Ouest). Les vols de véhicules ont encore limité la mobilité de leurs agents.

21. En raison de l'insécurité ambiante, plus de 400 agents humanitaires au total ont été déplacés, en une dizaine de fois, au détriment de l'aide humanitaire et des secours d'urgence destinés à quelque 850 000 personnes touchées par le conflit. Le 5 décembre, après les événements d'El Fasher, 52 agents humanitaires ainsi que 82 membres du personnel des Nations Unies ont été ramenés à Khartoum. Le lendemain du vol de véhicules survenu le 7 décembre dans les locaux d'une OING à

Khor Abeche, 11 membres du personnel de cette organisation ont été transférés à Nyala. De même, après la tentative de pénétration par effraction dans les locaux du Comité international de la Croix-Rouge de Kutum (Darfour-Nord) du 7 décembre et les tirs qui ont suivi, 32 membres du personnel du Comité international de la Croix-Rouge, d'OING et des Nations Unies ont été transférés à El Fasher dès le lendemain. Le 9 décembre, trois OING ont transféré temporairement 30 membres de leur personnel d'Al Daien (Darfour-Sud) à Nyala en raison des tensions dans la région. Le 19 décembre, 71 membres d'OING et d'organisations non gouvernementales (ONG) ont été transférés à Nyala après l'attaque, la veille, de deux locaux d'OING à Gereida suivie de vols et de violences sur le personnel.

22. On compte ainsi 28 épisodes de transferts de personnels depuis la signature de l'Accord de paix le 5 mai 2006. Une telle situation nuit à l'acheminement de l'aide humanitaire jusqu'aux populations affectées. En particulier, le transfert le plus important, qui a eu lieu en décembre à partir de Gereida, n'a pas facilité l'acheminement des secours à ce camp, le plus grand du Darfour avec plus de 130 000 occupants. En novembre, le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire était estimé à quelque 4 millions, soit les deux tiers à peu près de la population du Darfour. Le 20 novembre, les autorités du Darfour-Sud ont expulsé le Conseil norvégien pour les réfugiés sous prétexte que ses rapports sur les viols commis dans le camp de Kalma étaient exagérés. Les activités d'aide humanitaire du Darfour-Sud s'en sont trouvées sensiblement réduites.

23. Malgré l'énormité des difficultés qu'ils affrontent, les agents humanitaires poursuivent leurs efforts pour acheminer l'aide à ceux qui en ont besoin et mener à bien leurs activités de développement.

24. En raison de la poursuite du conflit, 70 % de la population du Darfour touchée par la guerre dépend désormais de l'aide alimentaire extérieure, et des agences comme le PAM continuent à distribuer des vivres à plus de 2,6 millions de personnes chaque mois. Quatre-vingt-douze pour cent environ de la population cible au Darfour a été vaccinée contre la polio. Grâce aux efforts de l'UNICEF pendant la période considérée, 9 500 personnes supplémentaires auront accès à de l'eau potable dans les camps de personnes déplacées du Darfour-Sud. L'entretien des systèmes d'approvisionnements en eau de huit camps de la même région en décembre dernier a profité à plus de 130 000 personnes déplacées. Les taux de scolarisation dans le primaire sont passés de 47 à 63 % pendant l'année 2006.

## **V. Application de l'Accord de paix au Darfour**

25. Pendant la période considérée, des consultations de haut niveau sur le Darfour, que mon prédécesseur coprésidait avec le Président de la Commission de l'Union africaine, Alpha Oumar Konaré, ont eu lieu à Addis-Abeba le 16 novembre. Des préparatifs en vue de la tenue d'une conférence de non-signataires et la rationalisation des diverses initiatives visant à élargir la base de l'Accord sont en cours. En décembre, des progrès supplémentaires ont été accomplis en ce qui concerne le mécanisme de cessez-le-feu, grâce notamment à la création d'une seconde chambre de la Commission du cessez-le-feu pour les non-signataires.

26. Le Conseil de sécurité a déjà été informé des conclusions des délibérations d'Addis-Abeba du 16 novembre. Il s'en est dégagé un accord clair sur le fait que seul un règlement politique négocié pourrait mettre un terme au conflit au Darfour.

Les parties sont également convenues que si l'Accord devait rester au cœur de tout règlement, il n'en devrait pas moins être élargi et que le dialogue et la consultation Darfour-Darfour auraient un rôle clef à jouer pour compléter l'Accord de paix. La réunion en a conclu qu'un processus politique sans exclusive serait nécessaire. Reconnaissant que la prolifération actuelle d'initiatives devrait faire l'objet d'une rationalisation et que ces initiatives devraient être regroupées dans un cadre unique, les conclusions indiquaient que l'ONU et l'Union africaine étaient les mieux placées pour guider ce processus et invitaient les partenaires internationaux à apporter leur soutien en cas de besoin.

27. Le Conseil se souviendra qu'à l'issue des Accords d'Addis-Abeba et d'Abuja de novembre 2006, mon prédécesseur a nommé M. Jan Eliasson, ancien Ministre suédois des affaires étrangères et Président de l'Assemblée générale, Envoyé spécial du Secrétaire général au Darfour chargé de revitaliser le processus politique. En accord avec le Président de la Commission de l'Union africaine Konaré, il s'acquittera de cette tâche difficile en partenariat avec l'Envoyé spécial de l'Union africaine, Salim Ahmed Salim. Afin de faciliter l'instauration d'une telle collaboration, j'ai rencontré M. Salim et M. Eliasson à New York début janvier pour parler de la situation au Darfour et de leur future collaboration. Pendant son séjour à New York, l'Envoyé spécial Eliasson a participé à des réunions d'information au Secrétariat et tenu des consultations avec des représentants de nombreux États Membres, dont des membres du Conseil de sécurité.

28. J'ai ensuite dépêché mon Envoyé spécial à Addis-Abeba pour y rencontrer les dirigeants de l'Union africaine et débattre de l'initiative conjointe Union africaine/ONU visant à revitaliser le processus politique. L'Envoyé spécial Eliasson s'est ensuite rendu au Soudan du 9 au 12 janvier. Pendant son séjour dans ce pays, il s'est entretenu avec le Président Bashir et d'autres hauts responsables du Gouvernement d'unité nationale. L'Envoyé spécial a également rencontré l'assistant présidentiel Mini Minawi, chef de la faction du MLS qui a signé l'Accord de paix au Darfour le 5 mai 2006. La réaction initiale du Gouvernement soudanais à la mission de l'Envoyé spécial Eliasson a été positive. Le Président Bashir a reconnu l'inutilité de poursuivre une option militaire pour résoudre le problème du Darfour et a déclaré que le Gouvernement était prêt à participer à des pourparlers de paix au Darfour sur la base de l'Accord. L'Envoyé spécial Eliasson s'est ensuite rendu à El Fasher, où il a reçu des informations de la part des dirigeants locaux de la MINUS et de la MUAS. Il a aussi rencontré quelques-uns des non-signataires de l'Accord, ainsi que des représentants des personnes déplacées. L'Envoyé spécial Eliasson a souligné la nécessité d'enrayer l'escalade de la violence pour permettre au processus politique de progresser.

29. Les 29 et 30 janvier, j'ai assisté au Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba. L'Envoyé spécial Eliasson a participé avec moi aux réunions sur la situation au Darfour avec des États membres africains susceptibles de jouer un rôle clef. Le Président de la Commission de l'Union africaine Konaré et moi-même sommes convenus que nos Envoyés spéciaux se rendraient au Soudan du 11 au 17 février pour, notamment, y poursuivre leurs entretiens avec des responsables gouvernementaux et les commandants des opérations des non-signataires au Darfour.

30. En ce qui concerne le renforcement des mécanismes de cessez-le-feu, à sa réunion tenue le 12 novembre à Addis-Abeba, la Commission mixte a approuvé la

création d'une « seconde chambre » à la Commission du cessez-le-feu. Cette « seconde chambre » permettrait à la MUAS de s'entretenir avec les non-signataires et de leur rappeler leur obligation de respecter les clauses de cessez-le-feu préalables à l'Accord de paix au Darfour et de faciliter l'accès de l'aide humanitaire dans les zones sous leur contrôle. Le 24 décembre, la « seconde chambre » a tenu sa première réunion à El Fasher avec la participation de représentants du Gouvernement soudanais, du MLS (Abdul Wahid) et du MJE, ainsi que de la MUAS et des Nations Unies. À cette réunion, présidée par le commandant des forces de la MUAS (qui est aussi le Président de la Commission du cessez-le-feu), toutes les parties se sont félicitées de la création du mécanisme. Le 15 décembre, lors d'une réunion de haut niveau tenue à Addis-Abeba, la Commission mixte a souligné qu'il importait de désarmer d'urgence les milices et de prendre d'autres mesures pour faire cesser la violence au Darfour. La Commission s'est également penchée sur les violations du cessez-le-feu et a pris des mesures pour qu'aussi bien les signataires que les non-signataires aient à répondre de leurs actes.

31. De leur côté, le 27 décembre, les membres des trois parties non signataires, à savoir le MLS/Abdul Wahid, le MLS/Abdul Shafi et le G19, ont annoncé leur fusion en un mouvement unique dénommé MLS/Factions non signataires. Ils ont aussi annoncé la « cessation des hostilités à moins d'attaques dirigées contre eux » et réaffirmé leur intention d'appliquer l'accord de cessez-le-feu de Ndjamena. Deux jours plus tard, toutefois, la région de Birmaza, dans le Darfour-Nord, où s'était tenue leur réunion a été bombardée.

## **VI. Appui de l'ONU à la Mission de l'Union africaine au Soudan**

32. L'ensemble des mesures de soutien immédiat de l'ONU en trois phases a fait un pas en avant lors du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui s'est tenu à Abuja le 30 novembre, lorsque le Conseil a approuvé l'ensemble de mesures de soutien à la MUAS et a prolongé le mandat de la mission de six mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

33. Afin de clarifier certains aspects concernant l'application des accords d'Addis et d'Abuja, mon prédécesseur a écrit au Président Bashir le 19 décembre. Cette lettre a été remise par l'Ambassadeur Ahmedou Ould-Abdallah qui s'est rendu à Khartoum en tant qu'envoyé de mon prédécesseur. Le 23 décembre, à la suite de cette visite, le Gouvernement soudanais a confirmé qu'il acceptait l'approche en trois phases des opérations de paix au Darfour.

34. Le Conseil se souviendra que la première phase prévoit le détachement d'un petit nombre de conseillers auprès de la MUAS, à savoir 105 officiers d'état-major, 33 conseillers de la police civile et 48 civils, spécialisés tant dans les domaines de fond que dans les domaines d'appui. Le plan prévoit aussi la fourniture de ressources diverses à la MUAS, à savoir 8 modules de déploiement logistique aéroporté, 36 systèmes GPS, 360 jumelles de vision nocturne, 36 véhicules blindés de transport de troupes et du matériel pour les campagnes d'information. Le déploiement de ces personnels et de ces moyens est en bonne voie, mais devrait désormais être accéléré. Pour l'instant, 81 officiers de l'armée ou de police sont déployés au Darfour au titre du module d'appui léger.



35. La deuxième phase – ou module d'appui renforcé – du soutien des Nations Unies à la MUAS a été mise au point à l'occasion d'une deuxième série de consultations tenues à Addis-Abeba entre les équipes de l'Union africaine et des Nations Unies les 20 et 21 janvier derniers. Au cours de ces entretiens, il a été convenu que l'ONU fournirait à la MUAS des renforts dans des domaines critiques soit au total 2 250 militaires, dont du personnel chargé d'assurer la protection des camps; trois unités de police constituée et 301 conseillers de police pour un total de 721 membres de la police civile et 1 136 civils chargés de tâches liées à la mise en œuvre de l'Accord de paix au Darfour (affaires civiles, affaires humanitaires, information, etc.) et de fournir un appui aux structures administratives. Le module d'appui renforcé inclura également le matériel et le soutien dont la MUAS a besoin pour ramener à trois le nombre de ses secteurs qui est actuellement de huit.

36. Les capacités militaires incluent : une unité de transport, quatre unités de génie, une unité de signalisation et une unité de logistique, une unité hospitalière de niveau 2 et une autre de niveau 3, une unité de reconnaissance dotée de trois avions, une unité d'aviation dotée de six hélicoptères tactiques légers et une unité d'aviation dotée de six hélicoptères de transport. Conformément au concept d'opération de la MUAS, les six hélicoptères tactiques légers serviraient de multiplicateur de puissance et contribueraient à la protection des civils exposés, du personnel de la MUAS et des Nations Unies, ainsi que du matériel, des installations et des fournitures.

37. La composante policière du module d'appui renforcé envisage le déploiement de trois unités de police constituées pour compléter la police civile de la MUAS et l'aider à s'acquitter de ses fonctions qui incluent : a) la protection des civils et des communautés vulnérables visés par la violence, ainsi que du personnel des Nations Unies et de l'Union africaine et de leurs installations; b) le maintien d'une présence 24 heures sur 24 dans les camps de déplacés; c) des fonctions d'escorte (collecte de bois de feu, d'herbe et d'eau); ainsi que d) l'organisation de patrouilles visant à rassurer les populations.

38. Le Darfour avait jusqu'ici été préservé du risque posé par les mines mais on note depuis peu une hausse du nombre des victimes civiles de mines et d'engins non explosés, quatre décès et 11 blessés ayant été signalés au cours des premières semaines de 2007. Des informations reçues début février donnent à penser que des mines pourraient avoir été apportées à El Geneina pour être utilisées le long de la frontière avec le Tchad et éventuellement sur les routes. La MUAS signale également des engins non explosés à proximité des rares sources d'eau et le long des routes empruntées par les patrouilles, qui constituent une menace pour les civils et les agents de la paix de la MUAS. Pour ces raisons, la deuxième phase de l'appui des Nations Unies à la MUAS inclura une composante lutte contre les mines qui sera axée sur la collecte d'informations, le contrôle des parcours utilisés par la MUAS et la population locale, ainsi que l'élimination des engins explosifs.

39. Compte tenu de l'évolution de la situation au Darfour et des amendements au mandat et au concept d'opérations de la MUAS, les besoins pour la deuxième phase de l'appui des Nations Unies à la MUAS sont sensiblement plus importants que ceux envisagés dans le rapport de l'ancien Secrétaire général du 28 juillet 2006 (S/2006/591). Ces besoins ont été recensés conjointement par l'ONU et l'Union africaine et, conformément aux décisions prises à Addis-Abeba et à Abuja, en

novembre 2006, tiennent compte du déploiement du module d'appui renforcé anticipant une opération de paix hybride Union africaine-ONU.

40. On trouvera dans l'annexe au présent rapport une ventilation préliminaire des incidences financières de la deuxième phase de l'appui des Nations Unies à la MUAS par grandes catégories de dépense, fournie à titre indicatif uniquement. Lorsque le Conseil aura approuvé la deuxième phase de l'appui des Nations Unies à la MUAS, j'ai l'intention de m'adresser à l'Assemblée générale pour obtenir son accord pour le financement de cette deuxième phase.

41. Le Président de la Commission de l'Union africaine Konaré et moi-même avons écrit au Président Bashir le 24 janvier pour l'informer des mesures envisagées au titre du module d'appui renforcé. Si, dans sa lettre du 23 décembre 2006 à l'ancien Secrétaire général, le Président Bashir a bien « réaffirmé que le Gouvernement soudanais était prêt à procéder immédiatement, par le biais du comité tripartite, à la mise en œuvre des conclusions d'Addis-Abeba et du communiqué d'Abuja », j'ai demandé au Président de confirmer par écrit qu'il acceptait le module d'appui renforcé. Le Président n'a pas encore répondu à ce sujet.

42. Tous les aspects de l'opération hybride, à savoir la troisième et dernière phase de l'approche en trois phases, seront mis au point en étroite consultation avec l'Union africaine. En attendant, des spécialistes de la Commission de l'Union africaine et des Nations Unies se sont réunis à Addis-Abeba du 22 au 24 janvier dans le but de déterminer le cadre fondamental de cette opération hybride. En particulier, les consultations ont été axées sur les principaux aspects du mandat de l'opération hybride, sur la taille de la force, les arrangements à prendre en matière de commandement et de contrôle et les besoins concernant la création et le financement de la force. Elles ont permis d'aboutir à un accord sur les caractéristiques essentielles de l'opération hybride, qui servira de base aux efforts conjoints de l'Union africaine et de l'ONU pour mettre au point tous les plans opérationnels connexes.

43. En décembre, le mécanisme du comité tripartite, composé de représentants du Gouvernement soudanais, de l'Union africaine et de l'ONU et créé pour faciliter la mise en œuvre de l'appui des Nations Unies à la MUAS, est entré en fonctionnement. Il s'est réuni à Khartoum trois fois pendant la période considérée. Lors de sa dernière réunion, le 26 décembre dernier, le Gouvernement soudanais a accepté que le personnel des Nations Unies déployé pour aider la MUAS au Darfour porte les bérets bleus des Nations Unies et les brassards de la MUAS.

44. Alors que les efforts pour mettre en œuvre l'approche en trois phases se poursuivent, il faut absolument que les partenaires actuels maintiennent leur soutien financier à la Mission pendant le restant de son mandat.

## VII. Observations

45. L'aggravation des violences et des tensions au Darfour pendant les mois de novembre, décembre et janvier derniers ont mis à rude épreuve la capacité de la MUAS. La prolongation opportune de son mandat doit s'accompagner d'un financement et d'une dotation en personnel appropriés de la part de la communauté internationale pour que la Mission puisse être efficace. Je lance un appel aux donateurs pour qu'ils fournissent d'urgence un appui dans tous les domaines liés à

ses opérations en cours ainsi qu'à son élargissement grâce à deux bataillons supplémentaires. Qui plus est, je demande aux États Membres de contribuer de toute urgence aux modules d'appui initial et renforcé des Nations Unies sous forme de ressources humaines et de matériel, de façon à rendre possible la livraison en temps opportun des renforts dont la MUAS a besoin. Particulièrement importantes à cet égard seront les unités décrites à la section VI ci-dessus.

46. Je me félicite de la création de la deuxième chambre de la Commission du cessez-le-feu et de la Déclaration de cessation des hostilités de certains groupes non signataires, qui constituent selon moi des avancées encourageantes. Toutefois, ces déclarations doivent se concrétiser sur le terrain et donner lieu à des mesures de réciprocité de la part de toutes les parties, notamment du Gouvernement soudanais. Il est aussi indispensable que toutes les milices armées soient désarmées pour que l'effort aboutisse. J'encourage les parties à utiliser le mécanisme de la deuxième chambre pour faciliter un règlement politique négocié et sans exclusive de la crise.

47. Aussi longtemps que la violence et les affrontements se poursuivront au Darfour, tous les efforts pour parvenir à un règlement politique seront vains. J'exhorte donc toutes les parties à s'engager et à s'employer à cesser les hostilités, et à reprendre les négociations de paix sur la base de l'Accord de paix au Darfour. Je les invite également à coopérer pleinement avec mon Envoyé spécial au Darfour et avec l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour que leurs efforts conjoints débouchent sur une solution politique durable.

48. Je suis consterné par la dégradation de la situation humanitaire et sécuritaire sur le terrain. Toutes les parties doivent cesser de s'en prendre aux civils. Je déplore particulièrement les bombardements aériens de la part des Forces gouvernementales soudanaises qui se sont étendus depuis le 16 janvier à de nouvelles régions, faisant des victimes et causant des souffrances supplémentaires parmi les civils. Lorsque mon Envoyé spécial s'est rendu à Khartoum début janvier, le Président Bashir a affirmé qu'il ne pouvait pas y avoir de solution militaire au conflit et a confirmé l'engagement de son gouvernement à mettre en œuvre un processus politique. Dans ces conditions, j'exhorte le Gouvernement à mettre un terme aux bombardements aériens et à prendre immédiatement des mesures pour que les responsables d'attaques contre des civils aient à répondre de leurs actes.

49. Les violences de ces trois derniers mois ont également eu pour effet d'entraver l'acheminement de l'aide humanitaire au Darfour. Le niveau de risque auquel les organisations humanitaires sont confrontées dans leur travail quotidien est devenu tel que la présence humanitaire au Darfour s'en trouve compromise. Un cessez-le-feu et un processus politique efficace s'imposent donc de toute urgence. Je salue la décision du Gouvernement soudanais de prolonger le moratoire sur les restrictions concernant l'aide humanitaire au Darfour d'une année supplémentaire à compter de février 2007. Toutefois, ses réglementations concernant la « filière rapide » doivent être mises en pratique pour permettre l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et éviter la poursuite des attaques et d'autres incidents responsables des meurtres, des déplacements et de l'insécurité qui règnent au Darfour. En même temps, je considère comme inacceptable l'incident survenu le 19 janvier à Nyala, au cours duquel des agents de la police et de la sécurité locales ont arrêté et malmené des agents humanitaires internationaux et engage le Gouvernement à faire en sorte que les auteurs de ces actes aient à en répondre.

50. Pendant mon séjour à Addis-Abeba à l'occasion du Sommet de l'Union africaine les 29 et 30 janvier derniers, j'ai eu l'occasion de parler d'un certain nombre de questions intéressant l'ONU et l'Union africaine avec plusieurs chefs d'États africains, dont le Président de la Commission de l'Union africaine Konaré. J'ai souligné que je considère le Darfour comme une question hautement prioritaire.

51. Lors de mes rencontres avec le Président Konaré, nous avons débattu des moyens d'obtenir de toute urgence une cessation des hostilités et de revitaliser le processus de paix au Darfour. À cette fin, nous avons débattu de la meilleure façon de coordonner le travail de nos envoyés spéciaux respectifs au Darfour, M. Jan Eliasson et M. Salim Ahmed Salim. J'ai souligné à l'attention du Président Konaré que les Nations Unies ont l'intention de collaborer pleinement avec l'Union africaine pour remettre en route le processus de paix et qu'il était important de s'appuyer sur les résultats déjà obtenus par l'Union africaine à cet égard. Nous sommes convenus que nos envoyés spéciaux Eliasson et Salim coopéreraient étroitement. Nous sommes également convenus qu'ils se rendraient à Khartoum et au Darfour du 11 au 17 février afin de s'entretenir avec des responsables gouvernementaux et des non-signataires de l'Accord de paix au Darfour.

52. À Addis-Abeba, j'ai également eu l'occasion de rencontrer le Président Bashir et de m'entretenir franchement avec lui. Si, bien évidemment, nos vues diffèrent concernant la gravité de la situation au Darfour, le Président a confirmé que son gouvernement acceptait l'approche en trois phases déjà approuvée par la réunion de haut niveau tenue le 16 novembre à Addis-Abeba et par la réunion de l'UA/PSC du 30 novembre à Abuja. Je considère cet engagement comme un signe positif et ai l'intention d'encourager vivement le Président Bashir à s'y tenir.

53. Nous avons, en outre, longuement examiné la phase finale de l'approche en trois phases ou l'opération hybride conjointe UA-ONU. J'ai réaffirmé la position des Nations Unies à cet égard, exposant clairement qu'il était indispensable d'avoir une structure de commandement et de contrôle conjointe acceptable par les États Membres des Nations Unies fournisseurs de contingents et de personnel de police. J'ai fait observer que sans cela le financement provenant de l'ONU pourrait se tarir. J'ai également réaffirmé l'engagement pris par mon prédécesseur de s'efforcer de maintenir dans toute la mesure possible le caractère africain de l'opération hybride. Toutefois, j'ai souligné qu'au cas où la capacité africaine serait insuffisante, il faudrait prendre en compte les offres faites par d'autres pays fournisseurs de contingents militaires et policiers. J'attends avec intérêt la confirmation par le Gouvernement du Soudan de sa décision de mettre en œuvre aussi bien le module d'appui renforcé des Nations Unies à la MUAS que l'opération hybride UA-ONU. En attendant, l'ONU poursuit ses préparatifs en vue du déroulement de ces opérations.

54. En conclusion, j'engage le plus instamment possible le Gouvernement soudanais et les autres parties à mettre un terme à des hostilités qui déstabilisent toute la région et éloignent la perspective d'une paix durable. Toutes les parties doivent s'ouvrir au dialogue et à la négociation et s'engager à trouver une solution non militaire au conflit qui dévaste le Darfour.

## Annexe

### **Incidences financières de la deuxième phase de l'appui des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan**

55. Comme suite au paragraphe 40 de mon rapport sur le Darfour, je souhaite informer le Conseil de sécurité que, selon les estimations préliminaires des besoins liés au déploiement du personnel militaire, de la police des Nations Unies, des unités de police constituées et du personnel civil, les incidences financières de la deuxième phase du soutien que les Nations Unies pourraient apporter à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) s'élèvent à quelque 287,9 millions de dollars sur la base du coût intégral pour une période de six mois.

56. Cette projection préliminaire de 287,9 millions de dollars pour la deuxième phase du soutien des Nations Unies à la MUAS pour une période de six mois couvre le déploiement de 2 250 membres du personnel militaire, 301 policiers des Nations Unies et 3 unités de police constituées, chaque unité étant composée de 140 membres de la police constituée. La projection couvre également le déploiement de 383 et 561 membres du personnel recrutés sur les plans international et national, respectivement, ainsi que de 192 Volontaires des Nations Unies. Au titre des dépenses opérationnelles, les principaux objets de dépense s'établissent comme suit : 1 147 unités préfabriquées et 60,1 millions de dollars pour divers services de construction fournis au titre des installations et des infrastructures; l'acquisition de 511 véhicules légers, moyens et lourds fournis au titre du transport terrestre; la location sur six mois de 4 avions Let 410, de 6 hélicoptères de transport (MI-17) et de 6 hélicoptères tactiques (MI-25); l'acquisition de divers moyens de communication, y compris de matériels informatiques, et de matériel médical; et un crédit de 6,9 millions de dollars pour les services de détection et d'élimination des mines.

57. On trouvera au tableau ci-après, à titre d'information uniquement, une ventilation préliminaire des incidences financières de la deuxième phase de l'appui des Nations Unies à la MUAS.

Tableau  
**Coûts estimatifs préliminaires de la deuxième phase du soutien  
des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan  
pour une période de six mois**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Coûts estimatifs</i>
<b>Personnel militaire et police</b>	
Observateurs militaires	–
Contingents militaires	50 870,8
Police des Nations Unies	6 117,1
Unités de police constituées	9 786,0
<b>Total partiel</b>	<b>66 773,9</b>
<b>Personnel civil</b>	
Personnel international	29 982,8
Personnel national	4 143,8
Volontaires des Nations Unies	5 402,2
<b>Total partiel</b>	<b>39 528,8</b>
<b>Coûts opérationnels</b>	
Personnel temporaire	–
Personnel fourni par le Gouvernement	–
Observateurs électoraux civils	–
Consultants	–
Voyages officiels	323,4
Installations et infrastructure	97 464,2
Transport terrestre	18 249,9
Transport aérien	23 710,3
Transport naval	–
Communications	16 151,6
Matériel informatique	9 952,3
Services médicaux	4 769,4
Matériel spécial	1 101,8
Autres fournitures, services et matériel	9 951,5
Projets à impact rapide	–
<b>Total partiel</b>	<b>181 674,4</b>
<b>Besoins bruts</b>	<b>287 977,1</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	3 683,9
<b>Besoins nets</b>	<b>284 293,2</b>
Contributions volontaires en espèces (budgétisées)	–
<b>Besoins totaux</b>	<b>287 977,1</b>